



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

RN 138

Question écrite n° 54883

Texte de la question

Mme Béatrice Pavy appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer sur la route nationale n° 138, qui, reliant Le Mans à Tours, traverse la ville de Château-du-Loir. La déviation de la cité a été inscrite au contrat de plan État/région et le financement de cette infrastructure se fera à part égale entre l'État, la région et le département de la Sarthe. Le calendrier des travaux prévoyait le début de la réalisation pour la fin de l'année 2004 avec une mise en service concomitante à celle de l'autoroute A28, à savoir le printemps 2006. Malheureusement, il semblerait que les crédits réservés aux investissements autres que sécuritaires aient été gelés à hauteur de 50 % en 2004 pour le département de la Sarthe. Cette situation générerait un retard de six mois dans l'exécution des travaux, fort préjudiciable compte tenu de l'insécurité quotidienne liée au trafic poids lourds dans le centre-ville. En atteste l'accident survenu le lundi 6 décembre dernier lorsque la remorque d'un camion s'est détachée pour se coucher contre les vitrines des magasins bordant la route nationale 138. Par bonheur, aucune victime n'est à déplorer, mais doit-on s'en remettre à la providence ou mettre en oeuvre les moyens adéquats pour assurer la sécurité de la population ? Aussi, elle lui demande de lui indiquer dans quels délais les crédits réservés pour cette opération seront débloqués et selon quel calendrier, pour que les engagements pris auprès des concitoyens puissent être respectés et leur sécurité garantie.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire attire l'attention du ministre de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer sur l'aménagement de la déviation de Château-du-Loir, opération inscrite au contrat de plan entre l'État et la région pour un montant de 19 millions d'euros, dont 6,4 millions d'euros à la charge de l'État. Le contexte économique de l'année 2004 a conduit le Gouvernement à mettre en réserve 7 milliards d'euros de crédits. Le budget de l'investissement routier a participé à cet effort de maîtrise des dépenses publiques, ce qui a imposé une sélectivité accrue dans le choix des opérations. Le Premier ministre a cependant décidé le 15 novembre 2004 une relance du volet routier des contrats État-régions, qui consiste en un abondement de 300 millions d'euros des crédits votés en loi de finances initiale. Dans ces conditions, priorité a été donnée aux travaux déjà engagés, afin de ne pas interrompre de chantiers. L'État inscrira un peu plus de 20 millions d'euros au programme 2005 des investissements routiers pour la région Pays de la Loire. Ainsi, le taux d'avancement du contrat de plan dans cette région, qui est en retard, pourra atteindre 64 % à la fin de 2005, niveau voisin de la moyenne nationale prévisionnelle de 65 %. La priorité reste cependant encore très concentrée sur les opérations dont les travaux ont déjà été lancés dans les différents départements. Après l'achèvement de certaines d'entre elles, actuellement très avancées, des marges de manoeuvre nouvelles seront trouvées en 2006 pour lancer la déviation de Château-du-Loir. Dès cette année, les acquisitions foncières seront achevées.

Données clés

Auteur : [Mme Béatrice Pavy](#)

Circonscription : Sarthe (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 54883

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : équipement

Ministère attributaire : équipement

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 4 janvier 2005, page 25

Réponse publiée le : 1^{er} mars 2005, page 2220